

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Votre enfant est élève de 3^{ème} ou lycéen non-boursier et vous souhaitez faire une demande de bourse :

- la campagne de printemps est ouverte jusqu'au 7 juillet 2020 ;
- si vous avez fait votre déclaration de revenus 2019 en ligne, ou que vous avez reçu une déclaration automatique, vous pouvez dès à présent déposer auprès de l'établissement scolaire votre demande de bourse **au format papier uniquement**.
- A défaut, vous pourrez déposer votre demande de bourse à la rentrée et au plus tard le 15 octobre 2020, en joignant l'avis d'impôt sur les revenus 2019 que vous aurez réceptionné après le 15 juillet.

IMPORTANT : les dossiers de bourses déposés devront être **COMPLETS**.
Les dossiers **INCOMPLETS** feront l'objet d'un traitement différé.

Quels éléments sont pris en compte pour obtenir la bourse ?

1°) le revenu fiscal de référence 2019 inscrit sur la situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 ou **NOUVEAUTE FISCALE 2020** sur la copie de la déclaration automatique des revenus 2019 ➔ voir Annexe 1.

2°) les enfants à charge : mineurs et majeurs célibataires déclarés.

RAPPEL : Seuls les revenus de l'année 2019 peuvent être pris en considération.

Comment constituer et déposer votre demande de bourse ?

1. Complétez le **formulaire papier de demande de bourse joint**. **N'oubliez pas de renseigner une adresse mail valide!** ➔ En cas de justificatif manquant, le service académique des bourses pourra vous adresser par courriel une demande de pièce complémentaire.
2. Préparez la **copie de toutes les pièces nécessaires** à l'étude de votre dossier à l'aide du tableau récapitulatif joint, **selon votre situation familiale actuelle**.
3. Déposez auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant votre **dossier COMPLET** (demande de bourse dûment remplie + pièces justificatives).

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES A JOINDRE

| SITUATION FAMILIALE VOUS ETES ACTUELLEMENT : | JOIGNEZ A VOTRE DEMANDE DE BOURSE : |
|--|--|
| MARIE(e) OU PACS(e) | <input checked="" type="checkbox"/> la copie de l'avis commun de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 OU la copie de la déclaration automatique des revenus 2019 |
| EN SITUATION DE CONCUBINAGE | <input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 OU la copie de votre déclaration automatique des revenus 2019 <input checked="" type="checkbox"/> la copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) OU la copie de sa déclaration automatique des revenus 2019 |
| PARENT « ISOLE » | <input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 OU la copie de votre déclaration automatique des revenus 2019 <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF ou MSA récente (mai ou juin 2020) mentionnant la composition familiale. |
| TUTEUR DESIGNÉ | <input checked="" type="checkbox"/> la copie de la décision de justice ou décision du conseil de famille vous désignant tuteur <input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2019 OU la copie de votre déclaration automatique des revenus 2019 + celle de votre concubin (le cas échéant) <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF ou MSA récente (mai ou juin 2020) mentionnant la composition familiale. |

En cas de modification récente de votre situation familiale liée au décès du conjoint, à un divorce ou une séparation, ou au changement de résidence de l'enfant, il conviendra de joindre un courrier explicitant votre situation ainsi que le justificatif dont vous disposez (ex : acte de décès ; décision officielle de justice ; attestation de paiement CAF ou MSA récente établissant la charge effective de l'enfant).

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

| Nom et prénom de chacun des enfants à charge <i>(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)</i> | Date de naissance | Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession | BOURSIER | |
|---|-------------------|--|----------|-----|
| | | | Oui | Non |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Première période de la campagne de bourse de lycée (avril à juillet 2020) :

- Vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : Copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019

Deuxième période de la campagne de bourse lycée (septembre à octobre 2020) :

- Copie complète de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

| Selon votre situation | Pièces complémentaires à fournir |
|--|---|
| Si vous vivez en concubinage | Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) ou avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne. |
| Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019 | Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant. |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle | Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF. |

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou la personne en charge de l'élève

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : | | | | | | | | | |



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2019

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
 Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M
OU MME

Vos références

Numéro fiscal :
 Déclarant 1 :
 Déclarant 2 :
 Référence du document :
 Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

Numéro FIP
 Numéro d'ordre :
 Date d'établissement : 01/05/2020

Somme qui vous est remboursée

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* service gratuit + coût de l'appel

Revenu fiscal de référence :
 Nombre de parts :
 Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

**POUR JUSTIFIER LES RESSOURCES PERÇUES
 AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

vous joindrez à votre demande de bourse :

LA SITUATION DECLARATIVE A L'IMPOT SUR LE REVENU 2019

(que vous avez remplie et signée en ligne)

OU

LA DECLARATION AUTOMATIQUE DES REVENUS 2019

(qui vous a été transmise par le service des impôts - elle vaut déclaration d'impôt si les informations connues de l'administration fiscale sont correctes et complètes)

2042K AUTO DÉCLARATION AUTOMATIQUE REVENUS 2019

19



Pour déclarer en ligne, n° fiscal :
 déclarant 1 = 00 00 000 000 000
 déclarant 2 = 00 00 000 000 000
 Si vous n'avez pas encore de mot de passe :
 n° d'accès en ligne = XXXX XXXX

00 00 00 00 00
 Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

SIP XXXXX
 SADI XXXXX
 XX XXX XXXXXX
 XXXXX XXXXXXXX

M XXXXX XXXXX
 OU MME XXXXX XXXXX
 XX XXXXXXXX XXXXXXXX
 XXXXX XXXXXXXX

VÉRIFIEZ CI-DESSOUS. SI VOUS ÊTES D'ACCORD > NE RENVOYEZ RIEN !

| ÉTAT CIVIL | |
|---|--|
| Declarant 1 Monsieur Nom de naissance : XXXXXX Nom d'usage : XXXXXX Prénoms : XXXXXX Date de naissance : JJMMAAAA Lieu de naissance : XX XXXXX | Declarant 2 Madame Nom de naissance : XXXXXX Nom d'usage : XXXXXX Prénoms : XXXXXX Date de naissance : JJMMAAAA Lieu de naissance : XX XXXXX |
| VOS COORDONNÉES | |
| Adresse au 1 ^{er} janvier 2020 : XXX XXXXXX XXXXXXX XXXXXXX XXXXXXX Coordonnées bancaires IBAN : FRXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXX * Voir page 4 en cas de changement d'adresse | |
| VOTRE SITUATION CONNUE DE L'ADMINISTRATION | |
| Vous êtes mariés Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur. | Revenus de capitaux mobiliers (RCM) 2TR 350 € 2B4 350 € 2CK 45 € |
| Salaires – déclarant 1 Total 32586 € Entreprise A – Salaires 32586 € – Rétroce à la source déjà payée 1886 € | Charges et dépenses CSG Jeune-tille 92 € Emploi à domicile 1200 € |
| Pensions – déclarant 2 Total 24125 € Caisse retraite A – Pensions 10125 € – Rétroce à la source déjà payée 527 € Caisse retraite B – Pensions 14000 € – Rétroce à la source déjà payée 729 € | |
| VOTRE IMPÔT ÉTIMATH (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER) | |
| Impôt avant crédits d'impôt 4360 € Crédits d'impôt – 645 € Impôt net 3715 € | Taux de prélèvement à la source du foyer 6,00% Sauf action de votre part en 2020 sur impots.gouv.fr ou auprès de nos services, ce taux s'appliquera à compter du 1 ^{er} 9 2020 |